

RCS : DAX
Code greffe : 4001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DAX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00217
Numéro SIREN : 909 237 885
Nom ou dénomination : 3P2B

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2023 sous le numéro de dépôt 2588

3P2B
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 40 rue des Carmes – 40100 DAX
RCS DAX 909 237 885

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023**

Le vingt neuf juin deux mille vingt trois, à quinze heures, les associés de la Société 3P2B se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés le cas échéant les pouvoirs des associés représentés. La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que tous les associés sont présents.

Monsieur Timothée GEHIN préside la séance en sa qualité de Président de la société 3P2B.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de Séance constate que sont présents :

Identité de l'actionnaire	Adresse ou siège social	Nombre d'actions détenues en pleine propriété
SAS BMS INVEST RCS Bordeaux 853 070 738 représentée par Sophie JAMOIS	182 rue Georges Mandel 33000 BORDEAUX	Trois cents (300)
SARL HOLDING ACN RCS Bordeaux 852 241 165 représentée par Clément JOUHANET	21 rue Calixte Camelle 33600 PESSAC	Cent (100)
SARL HOLDING TG RCS Dax 949 979 728 représentée par Timothée GEHIN	4 rue de la Tannerie 40100 DAX	Cent (100)

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les rapports du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Puis le Président déclare que le rapport du Comité de Direction, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convention.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux dirigeants ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Rémunération des Directeurs généraux ;
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Timothée GEHIN ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture des rapports du Président l'activité de la Société ainsi que sur les convention réglementées et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

[...]

SIXIÈME RÉOLUTION – DÉMISSION DU PRÉSIDENT

Le Président, Monsieur Timothée GEHIN, a informé l'assemblée générale de sa démission au poste de Président de la Société, laquelle prendra effet à compter de ce jour.

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Timothée GEHIN de ses fonctions de Président de la Société à compter de ce jour, sans indemnité au titre de ses fonctions et lui donne quitus pour sa Présidence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉOLUTION – NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT

L'assemblée générale, en conséquence de la résolution précédente, décide de nommer, afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Timothée GEHIN, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

La société HOLDING TG,

société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, dont le siège social est situé 4 rue de la Tannerie à DAX (40100), immatriculée au RCS de DAX sous le n° 949 979 728.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉOLUTION - DÉLÉGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance déclare la séance levée à seize heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Extrait certifié conforme

Le Président

Monsieur Timothée GEHIN

Signature apposée au moyen d'un procédé sécurisé de signature électronique à la dernière page du présent extrait de procès-verbal



Acte d'Avocat électronique

Identifiant unique de l'Acte : 20230630142714-vEoXuYxkbzWUHOUGH

Type d'acte : Droit des sociétés

Nombre de page(s) signée(s) au total : 4 dont 1 page(s) de signature

Document original électronique sécurisé et signé sur le service eActe du Conseil National des Barreaux
sous le contrôle d'avocats inscrits à un Barreau Français

